



## LE MARAIS DE JARCY

### UN PATRIMOINE NATUREL A PRESERVER



Le marais de Jarcy est une zone humide située à 50 km au sud de Paris à Boutigny-sur-Essonne, dans la vallée de l'Essonne.

Il fait partie d'un ensemble de zones humides entre Malesherbes et Corbeil-Essonnes.

Cette plaquette a pour ambition de vous donner un aperçu de sa richesse, et de contribuer, nous l'espérons, à sa sauvegarde.



## Une zone humide, à quoi ça sert?

Il existe différents types de zones humides : prairies humides, sources, suintements, boisements humides, roselières, etc. Cette diversité se traduit par une multiplicité de services rendus, notamment :

- **Zones tampons** : les zones humides assurent un rôle tampon, c'est-à-dire qu'elles peuvent retenir momentanément une importante quantité d'eau et la restituer progressivement au milieu naturel. Elles permettent alors de limiter les inondations, la perte de débit au niveau des cours d'eau ou des nappes en période de basses eaux (étiage) et l'érosion des berges.
- **Réservoirs de biodiversité** : les zones humides constituent des habitats pour de nombreuses espèces animales ou végétales particulières et dont certaines sont protégées nationalement. Elles jouent ainsi un rôle de réservoir de biodiversité. Elles servent également de refuges ou de zones d'alimentation pour de nombreuses espèces animales, même non inféodées aux milieux humides.
- **Stockage du carbone** : les zones humides stockent le carbone grâce à la faible dégradation de la matière organique due à la présence d'eau dans le sol. Elles participent ainsi à la réduction du réchauffement climatique.
- **Activités récréatives** : les zones humides présentent souvent des atouts paysagers non négligeables et correspondent donc à des zones avec un intérêt touristique voire récréatif important (randonnées, activités de découverte...). Elles participent aussi à l'amélioration du cadre de vie des riverains.

## LE MARAIS DE JARCY

Le marais de Jarcy est situé dans la vallée de l'Essonne entre la Ferté-Alais et Maisse. Il fait face sur l'autre rive de l'Essonne au marais de Courdimanche-sur-Essonne.

La rivière "Essonne", affluent rive gauche de la Seine, longe à l'Ouest la commune de Boutigny-sur-Essonne. Elle est bordée de zones marécageuses dont la largeur varie de 50 à 250 m suivant les endroits.

Le marais est traversé par la D205 qui a coupé le marais en deux dans les années 1980.

Il est pour une bonne partie la propriété de la commune de Boutigny-sur-Essonne, le reste étant morcelé et appartenant à de nombreux propriétaires privés. L'ensemble a une surface d'une quinzaine d'hectares.



Association LE GEAI

1 rue des cordeliers

91720 BOUTIGNY- SUR- ESSONNE



## MILIEU PHYSIQUE

Le marais de Jarcy, est une zone humide alcaline et se situe à une altitude moyenne de 60 mètres.

Le cœur du marais est constitué d'une tourbière dont les sondages réalisés par l'étude la faculté d'Orsay ont montré une épaisseur de 7 mètres par endroit.

La tourbe résulte d'une accumulation de végétaux non ou mal décomposés du fait des conditions d'engorgement en eau.

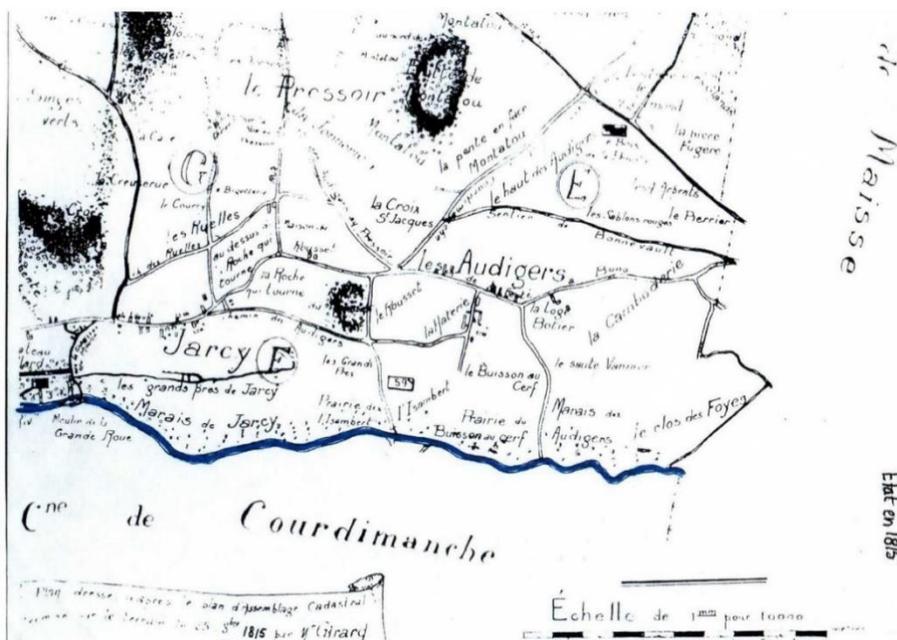
La tourbe est toutefois parcourue par des couches d'alluvions résultant des inondations successives.



Les roselières sont des milieux très rares en Île-de-France. Elles ne couvrent plus qu'une superficie d'environ 610 hectares dans la région.

## HISTORIQUE

Nous avons peu de données sur le visage originel du marais, mais il est probable que des boisements tourbeux occupaient le site aux temps préhistoriques. Le terrain devait être inondé la majeure partie de l'année.



Dès le Moyen Âge le milieu est aménagé et des prés humides servent de pâturage.

Le bétail qui passait l'automne et l'hiver sur les chaumes des céréales et les friches sèches, était amené sur les marais dès que l'humidité le permettait.

L'abandon de l'élevage au profit des grandes cultures allait mettre fin à cette pratique.

Il y avait 60 hectares de prés sur Boutigny-sur-Essonne en 1816, réduits à 2 hectares 77 en 1990.

La carte de 1815 montre cette omniprésence de prés humides. On notera que les cressonnières ne sont pas encore nées.

Aussi de nombreux biefs ont été aménagés très tôt : des retenues pour alimenter les moulins à eau. Plusieurs moulins ont moulu le grain à Boutigny-sur-Essonne, dont celui de la Grande Roue juste en aval du marais de Jarcy, qui est en ruine depuis longtemps. Un seul subsiste et était encore en activité jusque dans les années 90 (Moulin de Boutigny). On en trouve déjà mention en 1481, il a appartenu au Seigneur de Bélesbat.



Association LE GEAI

1 rue des cordeliers

91720 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE



La présence de sources a permis la création de la cressiculture qui s'y est développée à la fin du XIXème siècle.

L'une des cressonnières a fonctionné au lieu-dit le Closeau, juste en amont du marais de Jarcy. Etablie par Raymond Charpentier en 1927, elle fut exploitée par Roger Greffin jusqu'en 1980-81.

Les saules ont dû être exploités en bordure de ces prés et marais, puisqu'en 1917 des artisans utilisaient l'osier.

Plusieurs lavoirs ont existé à Jarcy, tant du côté

de Boutigny que du côté de Courdimanche. Un seul subsiste à l'heure actuelle.

Enfin il faut signaler la présence de nombreuses dépressions dans le bois alluvial. Pour l'instant nous n'avons pas l'explication de leur origine qui ne semble pas naturelle. Si l'extraction de tourbe pour le chauffage été pratiqué dans les basses vallées de l'Essonne (entre La Ferté-Alais et Corbeil) et pour l'horticulture du côté de Boigneville, nous n'avons pas trouvé trace de ce type d'exploitation à Boutigny. Il semblerait cependant que les habitants de Boutigny venaient se servir en matière organique pour amender les jardins, en serait-ce l'explication ?



La photo aérienne ci-dessous montre l'état du marais en 1962 : on y voit essentiellement une grande prairie et une cressonnière.

On y voit aussi ce qui devait être le cours original de l'Essonne dessiné sous forme d'un méandre dans la zone humide, avant la mise en place du bief du moulin de la Grande Roue. Ce méandre a aujourd'hui disparu sous le camping créé dans les années 80.

Le bétail ayant disparu progressivement, le marais de Jarcy tombe dans un oubli relatif à la fin des années 70, seuls les pêcheurs et les chasseurs le fréquentent.

La D205 est construite à travers le marais et le coupe en deux. Dès lors, la continuité hydrologique est coupée et l'exutoire de la source qui alimentait l'ancienne cressonnière est supprimé, conduisant probablement déjà à un assèchement relatif du marais.



Association LE GEAI

1 rue des cordeliers

91720 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

La plupart des prairies humides de la vallée se transforment alors en boisement spontané. A Jarcy, une roselière prend la place des prairies et résiste à ce boisement, probablement grâce son état d'inondation plus importante qu'ailleurs.

La chasse y est pratiquée en période réglementaire, ainsi que la pêche le long de la rive de l'Essonne.

Dès 1989, l'association l'Engoulevent (association ornithologique) de Boutigny-sur-Essonne alerte le maire de Boutigny, Monsieur Royé sur la valeur patrimoniale du site.

Des premiers chantiers de débroussaillage sont menés, car dans les zones les plus sèches, les saules et cornouillers gagnent du terrain, et une anse est creusée. Au total, le travail des bénévoles de l'association est estimé à 600 heures avec intervention de 28 personnes et 3 hectares défrichés. Mais il reste beaucoup à faire...

En 1994, l'association Le Geai prend le relais.

En 1999, le SIARCE réalise le rétablissement du barrage de l'ancien Moulin de la Grande Roue en aval du marais et d'une chute de 60 à 70 cm, en vue de rehausser le niveau de la rivière en amont et favoriser ainsi une plus longue humidification du marais.

**Avec le Conseil général, préservons notre environnement**

Dès 2005, avec la commune, les espaces naturels sensibles du département, le Parc Régional Naturel du Gâtinais Français, l'association Le Geai organise un chantier nature annuel mis en place au mois de février.



En 2008, une première convention (2008-2011) pour la gestion du marais est signée entre les différents acteurs (voir ci-dessus).

En 2009, ce sont deux chantiers qui sont organisés (Février : Au secours de la roselière, chantier nature à Jarcy – Novembre : Longue vie à la roselière de Jarcy).

Le 5 février 2011, journée d'essai d'étrépage, permettant de voir comment la flore évolue.



Association LE GEAI

1 rue des cordeliers  
91720 BOUTIGNY- SUR- ESSONNE

En 2015, lors du renouvellement de la convention (2015-2020), à laquelle le SIARCE se joint, une plateforme d'observation est aménagée dans le cadre de cette convention.

A fin 2021, ce sont plus de 3 900 heures (de 2005 à 2021) que les bénévoles de l'association Le Geai ont réalisées au cours de ces chantiers nature.

## **RETABLISSEMENT CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DE L'ESSONNE**

A partir des années 2010 l'idée du rétablissement de la continuité écologique commence à faire son chemin, impulsée par des directives européennes. Il s'agit de supprimer tous les obstacles au libre écoulement de la rivière et à la circulation piscicole.



Lorsque le SIARCE commence à faire état des projets de suppression du barrage de la Grande Roue en aval du marais, dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne, le Geai a pris part aux réunions de concertation. Il s'est dit favorable à la continuité écologique, mais a aussi souligné le danger que représenterait l'abaissement du niveau de la rivière, consécutif à cette suppression, sur l'humidité du marais. En effet la faune spécifique du marais lié à la roselière est dépendante du niveau d'eau. Pour ce qui concerne le sol tourbeux le risque est de voir celui-ci commencer à s'oxyder.

En prélude à l'arasement complet du barrage, un test de longue durée a été organisé par le SIARCE en 2016, en abaissant les clapets mobiles. La baisse du niveau de la rivière induite est alors l'ordre de 50 cm.

L'abaissement final du niveau de la rivière Essonne en cas de destruction complète du barrage, serait proche d'un mètre.

## **MESURES DE PROTECTION**

Toutes les zones humides de Boutigny-sur-Essonne, dont le marais et le bois tourbeux de Jarcy, ont été classées en espaces naturels sensibles par le Conseil Général et la commune qui en a déléguation de préemption les acquiert progressivement.

Le marais est classé en ZNIEFF de type 1 (n° 1523) et dans l'ensemble de type 2 (n°1514). (N° régional : 91184001)

## **FAUNE ET FLORE**

Il s'agit d'un marais typique de la moyenne vallée de l'Essonne, qui sans abriter des espèces exceptionnelles, révèle néanmoins une biodiversité remarquable. De plus à mi-chemin des grandes zones humides autour de Buno-Bonnevaux et Fontenay-le-Vicomte, il a un rôle très important de liaison, pour la circulation des espèces (trame verte et bleue)

Il est composé d'une roselière de 3 hectares, d'une zone de broussailles et d'une chenaie-frenaye humide.



Association LE GEAI

1 rue des cordeliers

91720 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Au niveau de l'avifaune on peut noter une bonne présence de la de **rousserolle effarvate**, le **bruant des roseaux** et le **bouscarle de Cetti** sont également nicheurs, le **râle d'eau** un hivernant régulier avec 1 à 3 individus. En tout 92 espèces ont été observées depuis 15 ans dont 56 nicheurs.

### **Rousserolle effarvate**

Un oiseau, remuant et peu farouche ; Mesure 12 à 13 cm ;

Longueur des ailes 19 cm ; poids entre 11 et 15 ans ;

Durée de vie : maximum de 12 ans ;

Description : le dos uni brun, le ventre blanc plus clair, la queue brun roux, la tête pointue, - le bec fin et allongé, l'œil entouré d'un cercle blanc crème, les pattes brun foncé.

Le mâle et la femelle sont semblables. Cet oiseau vit en Europe.

Fin août / début septembre la rousserolle s'envole pour un grand voyage de deux mois, pour aller de la France aux zones humides de l'Afrique. Elle passe l'hiver en Afrique et revient vers le 15 avril, en France, dans les roselières. Ici, au marais de Jarcy, elle revient dans les mêmes nids que l'année précédente. Les jeunes oiseaux se trouvent un autre endroit pour faire, à leur tour, leur nid. Le nid est accroché aux tiges des roseaux au-dessus de l'eau jusqu'à un mètre de haut.



Pour manger, elle monte et descend

le long des tiges de roseaux ; elles mangent des insectes : beaucoup de pucerons ; il y en a plein dans les roseaux ; Et parfois des baies en automne quand il y a moins d'insectes.

On entend son chant au crépuscule et à l'aube.

**Protection** : Sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France.

### **Bruant des roseaux**

C'est un passereau migrateur de 15 à 16 cm de long, pesant 16 à 25 g.

En plumage nuptial, le mâle a la tête et la gorge noires séparées par des moustaches blanches et entourées d'un collier blanc, le dessous blanc gris strié verticalement de brun foncé et le dos sombre avec des stries verticales chamois. En automne, son plumage devient semblable à celui de la femelle, plus terne à dominance brun et gris



Les roselières sont son habitat. Il recherche sa nourriture entre les touffes de carex, tiges de roseaux et sur diverses graminées. Il attrape



des insectes au vol, au ras du sol ou de l'eau.

Au printemps, il est surtout granivore et durant l'été, il est plutôt insectivore.



Association LE GEAI

1 rue des cordeliers

91720 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

## Bouscarle de Cetti

De 13 à 14 centimètres de hauteur.

De 14 centimètres d'envergure.

De 14 grammes.

L'adulte présente un plumage brun roux foncé uniforme sur le dessus et blanc terne sur le dessous teinté de brun grisâtre sur les côtés de la gorge et de la poitrine. La Bouscarle de Cetti possède un étroit sourcil pâle peu marqué et des cercles oculaires pâles. Les pattes robustes sont jaunâtres, rosâtres ou rougeâtres. Remuante, elle agite la queue et les ailes et circule souvent la queue levée.



Elle est insectivore, habite d'ordinaire dans des lieux humides incluant des mares, des marais, des lacs ou des rivières. Le phragmite est spécialement recherché pour faire son nid. La présence de l'eau libre est une constante. Elle vit cachée dans le couvert de la végétation et se montre rarement à découvert. Elle se déplace en sautillant, d'une tige à l'autre ou au sol, par de mouvement nerveux. Elle relève souvent la queue. Pour rejoindre deux bosquets, elle va effectuer un vol direct et furtif. Le chant de la bouscarle correspond à la répétition d'une phrase très enjouée, très sonore et aux notes accentuées : "tí tipitipitipi ti-pi-ti-pi".

L'espèce n'est pas menacée à l'heure actuelle. Mais, c'est une espèce protégée.

## Rôle d'eau

Adulte : 23 à 28 cm de long - Le mâle : 88 à 190 g – la femelle : 74 à 138 g.



Longévité : 6 ans

Le rôle d'eau a un corps aplati avec une courte queue ; la partie supérieure de la tête à la queue est brun-olive avec des raies noires. Les parties inférieures en dessous de la poitrine sont gris ardoise ainsi que les côtés de la tête. A noter une marque noire entre le bec et l'œil ; le long bec et l'iris de l'œil sont rouges.

Les pattes sont rosées avec de longs orteils.

Habitat : zones humides d'Europe...Il est migrateur.

Habitat préférentiel : les roselières où il se reproduit (2 pontes par an) ; il est omnivore ;

Il construit le nid au-dessus (15 cm) du niveau d'eau avec des plantes collectées à proximité en un seul jour. Le nid mesure 13 à 16 cm de diamètre et 7 cm de haut environ et est bien caché

Comportement : C'est une espèce discrète, dissimulée dans la végétation. Son corps aplati latéralement lui permet de se faufiler dans une végétation dense. Il ne bouge plus lorsqu'il est surpris hors de son abri herbacé. Il marche en levant haut les pattes, mais se tapit dès qu'il cherche à s'abriter. Il nage quand cela est nécessaire, avec les mouvements saccadés.

Il vole sur de courtes distances, pas très haut au-dessus des roseaux et en laissant pendre ses pattes.



Association LE GEAI

1 rue des cordeliers

91720 BOUTIGNY- SUR- ESSONNE

Un inventaire floristique réalisé en 2005 et en 2019 par le CBNBP (le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien) a révélé la présence de 61 espèces au sein du marais de Jarcy. Au niveau de la flore des inventaires récents ont révélé la présence de 3 espèces Assez Rares en Essonne : **le Cassissier** (*Ribes nigrum*), **le Saule à 3 étamines** (*Salix triandra*) et **l'Épiaire des marais** (*Stachys palustris*).

### Le cassissier

Cette espèce végétale, qui dans son aire naturelle est une espèce déterminante pour le classement d'une parcelle en Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) Lorsqu'il ne porte pas encore de fruits, un cassissier est reconnaissable par l'odeur caractéristique produite par ses feuilles au froissement entre les doigts.



### Le Saule à trois étamines



C'est une espèce de saules de grande taille (25 mètres) dont l'écorce est brune et son feuillage vert foncé et à floraison continue de mars à octobre. Les chatons mâles sont plus lâches, à écailles persistantes, jaunes, glabrescentes au sommet. Ils portent trois étamines libres. Autres noms communs : Osier brun, Saule-amandier et Noir de Villaines.



(Photo : Le Geai)

### L'épiaire des marais

C'est une plante assez haute (40 à 100 cm), à feuilles pointues, légèrement dentées qui pousse dans les roselières, prairies humides, rives, fossés au bord des routes Ses fleurs roses apparaissent de juillet à octobre

Autre élément typique de la moyenne vallée de l'Essonne les touradons de carex sont bien présents (laiche paniculée)



Cette plante forme de grosses touffes appelées touradons. Ce sont des mottes formées par les parties anciennes de la plante. Ils grandissent donc avec elle.

Il n'y a pas que cette laiche qui forme des touradons mais les siens sont particulièrement gros. Ils peuvent atteindre plus d'un mètre de haut.

(Photos : Le Geai)



Par ailleurs le diagnostic écologique de la Moyenne Vallée de l'Essonne commandé par le Conseil général en 2006, a également révélé la présence d'une sauterelle rare et menacée au niveau national, le **Conocéphale des roseaux**. Cette espèce confère à elle seule un enjeu patrimonial fort, au marais communal.



Cette espèce demande sur le plan de la qualité d'habitat un bon état écologique, et a été retenue comme espèce indicatrice pour l'évaluation de la cohérence écologique de la trame verte et bleue en France.

Cette sauterelle de 8 à 11 mm, de couleur vert pâle, très mimétique, affectionne la végétation des lieux humides ; la femelle pond dans les tiges des roseaux.

Le criquet ensanglanté, sauterelle typique de zones humides en bon état, a également été observé.

Cette même étude a mis en évidence un cortège diversifié d'espèces de mammifères : la **Musaraigne aquatique**, le **Putois d'Europe**, le Muscardin et le **Vespertilion à moustache** (chauve-souris), tous déterminants ZNIEFF pour l'Ile-de-France.

### La musaraigne aquatique

C'est un mammifère insectivore qui mène une vie semi-aquatique dans les fleuves et les ruisseaux. Agressive et solitaire, elle creuse un terrier dans la berge et tapisse son nid de boule de racines, de mousse et d'herbes.



### Le putois d'Europe

Il est considéré comme nuisible en France (Protégé en Grande Bretagne, Suisse, Belgique partiellement...) c'est un prédateur du campagnol amphibie qui, lui, est protégé au niveau mondial.



Avec le piégeage, c'est la destruction des zones humides qui sont les causes du recul de cette espèce.

Depuis juillet 2021, cette espèce ne figure plus sur la liste ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts) mais figure sur la liste des 90 espèces gibiers....

### Vespertilion à moustache

C'est une chauve-souris qui fréquente, outre les fissures des murs, des ponts, derrière des volets en bois, les cavités des arbres...

Elle chasse dans des milieux ouverts ou semi-ouverts : zones boisées, d'élevage, villages, jardins, au-dessus des rivières, milieux forestiers humides, marais...

Les boisements humides sont très fréquentés par les oiseaux, on y trouve les espèces classiques des bois des environs, notamment 5 espèces de pics, la chouette hulotte.

Le marais est très fréquenté par les sangliers.



Enfin de petits escargots rares inféodés aux zones tourbeuses humides (les vertigos), y ont été répertoriées.

## LES ESPÈCES DE VERTIGOS

Le genre *Vertigo* regroupe plus de **40 espèces de minuscules escargots** dans le monde, dont 15 espèces sont présentes en Europe.

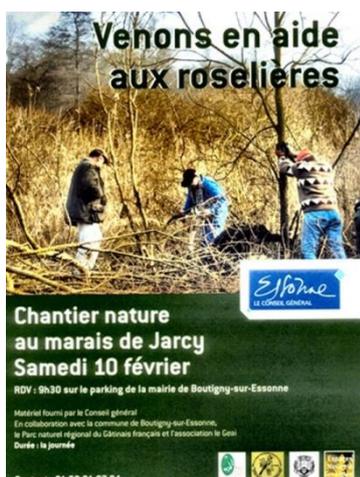
Le long de l'Essonne, certains marais abritent encore deux espèces protégées, *Vertigo angustior* et *Vertigo moulinsiana*. Ces deux espèces liées aux zones humides sont extrêmement petites (de 0,9 à 2,7 mm !) et se déplacent très peu. *Vertigo angustior* et *Vertigo moulinsiana* sont donc dépendants de l'état de leur milieu : la hauteur d'eau, la pollution ou la dégradation du marais peut détruire une population de *Vertigo* ou fortement limiter leur développement. (Source : Parc naturel régional du Gâtinais français BIODIVERSITÉ Espèce rare : LE VERTIGO)



Les œufs étant pondus dans la litière des roselières, celle-ci devrait faire l'objet d'une attention particulière.

## CONCLUSION :

***Le marais de Jarcy à Boutigny-sur-Essonne représente malgré une taille modeste, un concentré de zones humides typiques de moyenne vallée de l'Essonne, et mérite à ce titre une protection forte.***



Photos Internet : pages 8, 9, 10 (cynocéphale), 11

Sources :

Wikipédia – SNMN : sur leur site : oiseaux, flore

Le Parc du Gâtinais Français : les vertigos (dépliant)

Espaces Naturels Protégés Essonne : convention Jarcy

Projet de protection de classification du marais de Jarcy (Engoulevant, Le Geai)

Texte : Collectif de bénévoles de l'Association Le Geai (Léon Van Niekerk, Claire Fischer, Claudine Deluzet)

Encarts, Affiches : Claudine Her

	<p align="center"><b>Le Geai</b>  <b>Association pour la protection</b>  <b>environnement Sud Essonne</b></p> <p align="center">1, rue des Cordeliers  <b>91820 Boutigny sur Essonne</b></p> <p align="center"><a href="mailto:legeai91@le-geai.fr">legeai91@le-geai.fr</a></p>	<p>Directeur de la publication : <b>Le Geai</b>  Maquette et mise en page : <b>Claudine Deluzet</b></p> <p>Imprimeur : <b>ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais</b>  <b>ISSN 1634 5665</b></p> <p>Dépôt légal : 4<sup>me</sup> trimestre 2023</p>
--	---	--



Association Le Geai — TERRE D'AVENIRS —

1 rue des Cordeliers  
91820 BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

